



République Française

Délibération n° 2018/8

Dotation de la Politique de la Ville (DPV) au titre de l'année 2018 - Opérations proposées

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49 Date de la convocation : 19/06/18 Compte rendu affiché : 28/06/18

Nombre de présents : 41

Transmis en préfecture : 29/06/18 Numéro de télétransmission unique : 069-216902593-20180626-31535-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Loan NGUYEN

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme

> Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, M. Serge TRUSCELLO, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Régia ABABSA, M. Maurice IACOVELLA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Hidaya SAID, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, M. Lotfi BEN

KHELIFA, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s: Mme Maite LAM.

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : M. Thierry VIGNAUD à Mme Michèle PICARD, Mme Paula ALCARAZ à Mme Valérie

> TALBI, Mme Marie-Christine BURRICAND à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jean-Louis PIEDECAUSA à M. Serge TRUSCELLO, Mme Sandrine PICOT à Mme Yolande PEYTAVIN, Mme Sophia BRIKH à M. Pierre-Alain MILLET, M. David

INGLES à M. Damien MONCHAU.





République Française

Rapport n° 8

Dotation de la Politique de la Ville (DPV) au titre de l'année 2018 - Opérations proposées

Direction Ressources Financières

Mesdames, Messieurs,

La loi de finances pour 2015 a transformé la Dotation de Développement Urbain en Dotation Politique de la Ville. Cette dotation a vocation à compléter la logique de péréquation poursuivie dans le cadre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS), par un soutien renforcé à 180 villes particulièrement défavorisées (dont 120 en Métropole).

La principale évolution introduite par l'article 107 de la loi du 29 décembre 2014, vise à inscrire l'utilisation des crédits relevant de cette nouvelle dotation dans la programmation des contrats de ville, conclus à l'échelle intercommunale.

Cette dotation a été reconduite pour l'année 2018 à hauteur de 150 millions d'euros. A la demande du Préfet du Rhône, une première liste d'opérations susceptibles d'émarger à la Dotation Politique de la Ville (DPV) a été élaborée, en concertation avec les services.

| Opération | Montant HT | Subvention DPV sollicitée | % | Part ville | % |
|--|-------------|---------------------------|----|------------|----|
| Groupe scolaire Pasteur : Réhabilitation de l'école élémentaire et création de 8 salles de classes | 1 875 000 € | 1 500 000 € | 80 | 375 000 € | 20 |
| Réhabilitation et mise en conformité de l'école élémentaire Max Barel | 708 500 € | 566 800 € | 80 | 141 700 € | 20 |
| Travaux de la Maison de l'enfance Pergaud | 250 000 € | 200 000 € | 80 | 50 000 € | 20 |
| Développement numérique des écoles élémentaires publiques (réseaux et tableaux interactifs) | 318 750 € | 255 000 € | 80 | 63 750 € | 20 |
| Cloisonnement de 29 classes pour le passage des classes à 12 élèves | 250 000 € | 200 000 € | 80 | 50 000 € | 20 |
| TOTAL | 3 402 250 € | 2 721 800 € | | 680 450 € | |







République Française

Le Conseil municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 11 juin 2018 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés décide de :

- autoriser Mme le Maire à arrêter la liste définitive des opérations susceptibles d'être éligibles à la Dotation Politique de la Ville au titre de l'année 2018,
- -accepter les modalités prévisionnelles de financement de ces propositions,
- autoriser Mme le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué, à solliciter les subventions à percevoir et à signer tout document nécessaire à leur instruction et à leur versement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN

